

pléter nos écritures.

Nous n'avons pas encore eu le loisir nécessaire pour la confection des diplômes; nous ne manquerons cependant point à vous les faire remettre le plus - tôt possible.

M<sup>r</sup> le Secrétaire a eu la bonté de nous exposer le plan à faire confectionner des quittances annuelles signées par vous, qui seraient envoyées annuellement aux Receveurs de Villes pour en joindre l'encaissement. Nous pensons que ce serait se servir des autres Receveurs comme commissionnaires sans donner de compensation à leurs Travaux. Par conséquent nous proposons, que ces quittances soient bien signées par vous, M<sup>rs</sup> les Receveurs-généraux, mais qu'elles soient confectionnées de manière que les Receveurs d'arrondissement & des villes doivent les contresigner à leur tour. En cette manière l'amour-propre de ces M<sup>rs</sup> ne serait pas blessé.

Nous vous prions de même, M<sup>rs</sup>, de vouloir bien nous faire connaître, quelles arrangements auroient été pris pour obtenir un résultat satisfaisant au sujet des fonds de la F. S., illégalement obtenus à Wimpfenheim. Veuillez bien nous faire savoir, si vous jugiez utile que nous nous adressions à Paris pour obtenir un résultat positif.

En attendant, M<sup>rs</sup> nouvelles honorées, nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération très-distinguée

N<sup>o</sup> 40. An Hof Wolff & Pöppmann Hamburgs 13 Fiskri 5599  
- Furt

N<sup>o</sup> 41 Giovanni Moses Ben Simcha 13 Fiskri 5599  
Turin

N<sup>o</sup> 43. To A. Samson Esq London Amst 14 Fiskri 5599  
3 Octobre

Dear Sir, I had the pleasure of receiving your favor of 6<sup>th</sup> inst and hope that the letters which I sent you 25<sup>th</sup> Sept<sup>r</sup> by my Counting house will have reached you.

What you communicate me about the steamboats; that they depart twice a month from England and thence via Marseille, I knew long since. I also profited of the Marseille steamboats at such letters as I could expedite

352  
 in this way. All I wanted to be informed of is to know exactly the days  
 of the departure of the London Steamboats, and therefore request  
 you, Dear Sir, to acknowledge me thereof.  
 Your acct. for postage is quite in order, and I have duly paid  
 the balance of £ - 13/6 to the Rev. Rabbi Samuel for your acct. He  
 requests me to express to you his best thanks for your kindness. Only  
 I need remarking that the notice of July 2. must be 3 Letters to the  
 East instead of from.

- 11 N<sup>o</sup> 44 Au G<sup>on</sup> <sup>Ab.</sup> Reis in Zell bei Würzburg
- 11 45 " " Oberrabbiner in Worms.

Anch. ce 26 Tivri 5599

N<sup>o</sup> 46. A Messrs les <sup>Présidents</sup> Membres du Consistoire Israélite  
 à Marseille Bordeaux

Nous avons été instruit par notre Receveur de la Terre Sainte dans votre Ville  
 que feu Mr. Abr. Lopez Diaz avait laissé un legs de f. 600. pour les malheu-  
 reux Israélites de la Terre Sainte. Par conséquent nous avons l'honneur Messieurs,  
 de venir vous insister à vouloir bien occasionner, que ce legs nous soit remis  
 le plus tôt possible, car que d'un côté les grands fleaux qui dans ce  
 moment accablent la Terre Sainte le rendent hautement à désirer, que cette subven-  
 tion soit remise <sup>sans délai</sup> à qui de droit ~~le plus tôt possible~~, et que de l'autre, par  
 notre entremise les fonds destinés aux pauvres de la T. S. sont envoyés sans aucune  
 déduction, pendant que par les Salaires un tiers est ~~perdu~~ déduit pour leur  
 provision, perte, que sans doute vous tâcherez d'éviter.

En même temps vous voudriez bien nous communiquer les détails des dispo-  
 sitions testamentaires de feu Mr. Abr. Lopez Diaz sur ce legs, afin que  
 nous puissions apporter nos soins, qu'il soit strictement satisfait  
 aux dernières volontés du légataire.

Espérant d'être bientôt favorisé par votre réponse obligeante, nous avons  
 l'honneur de vous offrir l'assurance de notre considération très-distinguée

N<sup>o</sup> 47.  
Monsieur M. Benatar

Amst ce 16. Juin 5599.

Bordeaux

Votre lettre honorée sans date de jour, mais portant celle du mois courant, nous est parvenue, en réponse à laquelle nous avons l'honneur d'annoncer la due réception de vos honorées des 8 Tamms & P. M. 8<sup>es</sup> qui nous ont apporté la petite traite sur Mad<sup>e</sup>. Deuve Lallemand à Paris ainsi que le Connaissement de cinq pièces de vin Caser. Le vin au feu est dans la possession du sousigné, et ce sont les occupations pressantes desquelles nous sommes été comblé lors de ~~notre~~ retour du voyage en faveur de la Terre Sainte, dont nous avons eu l'honneur de vous donner connaissance, auxquelles vous voudriez bien attribuer notre manque de communications, de f. 216. 2<sup>e</sup> Comt. Hollandais sur Mess<sup>rs</sup>. Phaaq frères de cette ville a été payée à l'échéance et la valeur vous a été mise à crédit.

Nous vous sommes bien reconnaissant de l'intérêt que vous daigniez porter au résultat du voyage susmentionné, dont le sousigné n'est retourné que quelque temps avant les jours de fête. Le sousigné s'était principalement dirigé vers l'Alsace et les pays rhinans, dans l'intention prononcée <sup>en procurant</sup> de procurer des secours à nos confrères infortunés par des souscriptions à des contributions annuelles en leur faveur. Ces souscriptions sont fixées pour cinq années consécutives pour le moins et le minimum des contributions annuelles à 4 francs, de manière que nous n'avons point accepté de donations une fois pour tout de moins de fr. 20. Aussi pouvons nous déclarer à notre grande satisfaction que nos démarches ont été couronnées d'un succès complet, et notre institution bienfaisante s'est accrue considérablement par cette tournée, et nous n'avons qu'à déplorer que le temps ne nous ait pas permis de l'étendre davantage. Dans les Départements du Haut & Bas Rhin une Administration régulière a été établie par nous pour la T. S. et nous ne pouvons que nous louer de la prévenance et du zèle, qui se sont partait manifestés pour cette sainte cause.

Nous vous sommes bien reconnaissant de la bonne volonté et du zèle avec lesquels vous offrez de partager avec nous les fardeaux de notre tâche, aussi ne faisons nous que vous rendre justice en vous mettant au premier rang des bienfaiteurs de la Terre Sainte. Veuillez cependant nous permettre la remarque, que dans l'une de vos lettres récentes vous nous observez qu'il était très-difficile à obtenir des souscriptions à des contributions annuelles et que les donateurs préféreraient à donner des subventions sans engagement; Nous devons néanmoins persister dans la préférence que ces souscriptions soient le seul moyen pour porter un secours régulier et efficace à la malheureuse situation de nos confrères infortunés de la Terre Sainte qu'une perception régulière et fixe leur en est ouverte, et qu'aussi en circonstances

354  
extraordinaires l'on peut plus aisément appeler sur eux la bienveillance de nos  
correligionnaires sans porter trop de préjudice aux intérêts généraux de tous  
les peuples de la Terre sainte. Par cette considération nous venons de redoubler  
vous adresser nos instances à diriger votre activité vers la procuration  
de souscriptions annuelles, et nous sommes persuadés que par ~~une~~  
solicitude et persévérance, vous parviendrez à écarter les difficultés &  
à obtenir un résultat satisfaisant.

Nous vous prions de vouloir bien remarquer, que, conforme à une  
officielle, que nous ont adressée les Patriarches, Hahamim & Rabbins des Congrégations  
Juives Allemandes & Portugaises <sup>de Tiberiade</sup> qui avaient commis le Saliat Elias Ezechiel Abud,  
Safia, lui ont retiré leur plein-pouvoir, de manière que sa mission de Saliat est

Nous avons été étonnés à apprendre, que Mr. J. Athias, Rabbin de  
Bayonne, n'ait pas pensé convenable de faire de son chef une quête pour  
la Terre sainte et que vous ayez dû vous adresser sur ce sujet à l'adminis-  
tration municipale de ladite ville. Il nous paraît que Mr. Athias appartient  
encore aux adhérents de la vieille méthode de <sup>faire</sup> collecter les fonds de la T. S. par  
des Saliats, sans vouloir reconnaître les inconvénients et abus qui y sont atta-  
chés et que nous avons dû abolir par notre intervention sans calculer le gain  
de la forte provision ~~de~~ des Saliats. Il n'est aucunement de notre intention à élargir  
le <sup>rayon</sup> ~~territoire~~ de notre administration, mais bien <sup>à consolider d'activité</sup> ~~d'élargir~~ notre sollicitude dans les pays,  
qui y sont <sup>compris</sup> ~~situés~~, et comme la France en est, et ~~un~~ que ~~tous les~~ ~~fonds~~ ~~provenant~~ ~~de~~ ~~notre~~  
des fonds provenant de votre contrée deux tiers sont remis aux Séphardim & seule-  
ment un tiers aux Ascanasim; nous croyons bien que toute opposition raisonnable  
n'existe plus. Nous avons encore une communication à vous faire, qui conti-  
endra tout ce que nous avons allégué sur les abus & inconvénients des Saliats.

Les Patriarches, Hahamim & Rabbins des Communes Israélites Séphardim &  
Ascanasim de <sup>Tiberiade</sup> ~~Alger~~, qui avait commis le Saliat Elias Ezechiel Abud,  
Safia, nous ont adressé un acte par lequel ils lui retirent leur plein-  
pouvoir, de manière que sa mission de Saliat n'est plus valide, et ils nous  
ont prié de faire communiquer sa destitution aux Congrégations auxquelles  
il pourrait ~~en~~ vouloir <sup>se</sup> servir de ses anciens documents. Ayant <sup>appris</sup> ~~entendu~~  
alors, que ce Saliat fut parti pour Tunis, nous n'avons pas voulu faire d'éclat  
inutile et nous nous sommes bornés à y faire écrire sur ce sujet. Mais ayant été  
instruits nouvellement, qu'il fut de retour en France et qu'il fasse valoir ses docu-  
ments révoqués pour percevoir des fonds de la T. S., nous en avons donné commu-  
nication aux Consistoires Israélites de Marseille et de Nice en Provence, et nous



que vous daigniez accueillir favorablement les humbles <sup>honnêtes</sup> ~~instances~~ <sup>instances</sup> d'une  
piété naïve et continuelle à <sup>vous</sup> ~~leur~~ <sup>secourir</sup> par votre influence <sup>particulière</sup>.

Nous avons en même temps la satisfaction de pouvoir vous com-  
muniquez, que Monsieur de Saurin a concédé à nos représentations  
et a énergiquement soutenu le Rabbin Jerael contre son antagoniste  
le nommé Salomon Markot, autant que cela fut de son ressort, de  
manière que cet individu a été entièrement dépourvu de toute l'autorité  
qu'il s'était arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse, de  
Toscane etc, et que les rênes de l'administration ont été remis entre les  
mains du vénérable Rabbin Jerael. Seulement de la part du Consu-  
lat général de Russie aucunes mesures n'ont encore été entamées contre  
cet intrigant, et nous sommes d'avis, qu'une lettre de votre part à Mon-  
sieur le Comte de Medem, Consul g<sup>l</sup> de Russie à Alexandrie produirait le meilleur  
et terminerait entièrement cette affaire désagréable.

effets. Nous devons à <sup>tant</sup> plus vous prier avec instances de ne pas sou-  
loir refuser de lui adresser une lettre de recommandation en faveur de nos  
malheureux Coreligionnaires de la Terre Sainte, qu'elle nous survenant le  
<sup>susmentionnés</sup> ~~Cherif~~ <sup>procurer</sup> une grave plainte que nous ~~avons~~ <sup>avons été</sup> forcés à déposer au Con-  
sulat-général de Russie à Alexandrie et que nous avons l'honneur de vous  
exposer courtoisement.

Quelques Israélites récemment émigrés à la Terre Sainte, n'ayant pu trouver  
de maisons convenables au voisinage du quartier des Juifs, <sup>à Jérusalem</sup> en avaient acquis  
dans une autre contrée de cette ville, dans la rue Bab el Hetta, au grand  
mécontentement des habitants Israélites. Entre eux se trouvait le nommé  
Joseph Ben Avigdor Gotlieb Pinschi natif de Bornamisch en Russie, et la ma-  
lice d'un Turc appelé Achmet Zivel se prévalait d'un temps, où le nommé Pinschi  
était dangereusement malade et où sa femme qui fut sortie, n'avait pas fermé  
à clef la porte de sa maison, pour <sup>en</sup> forcer l'entrée ~~de sa maison~~, <sup>et</sup> il mal-  
traite le plus barbaquement le pauvre malade, qui ne pouvait pas se défendre.

Après cette infamie il allait courir ramasser la Canaille turque en leur disant, que  
cet Israélite avait voulu le massacrer pour se servir de son sang à la fête de pâques, en-  
suite de quoi la cohue investit le domicile du malheureux malade et le traîna devant le  
Mousselim, néanmoins son état pitoyable. Le Mousselim l'acquitta de l'accusation portée  
contre lui, vu qu'il était évident qu'un <sup>chétif</sup> Israélite demi-mort ne pouvait pas avoir  
pu ~~être~~ <sup>être</sup> attendu à la vie d'un Turc robuste et vigoureux, mais le malheureux Joseph  
Pinschi était réduit à la situation la plus alarmante ensuite des maltraitements endurés et  
ce n'est qu'après une ~~longue~~ <sup>très</sup> longue et dépendieuse, qu'il a recouvert sa santé.

La crainte de ce que pareils accidents ne se répètent à force les Israélites  
à quitter leurs acquisitions dans cette contrée, et le dommage est assez considérable.

nu que seu  
Le m  
vient de  
Contre  
seurs, en  
acquis.  
Et com  
pul-ge  
dans  
punis  
mais m  
impor  
le C  
vous  
le p  
Aussi  
mat  
les v  
empr  
la t  
de  
que  
la q  
pille  
vou  
de  
dan  
le  
app  
au  
il  
pe  
pe  
le  
en

que seulement la maison du nomme Pinski lui avait coute 3000 piastres turques.

Le maltraité, qui jouit généralement de la renommée d'homme probe et tranquille, vient de s'adresser à nous avec la prière, de présenter plainte dans son nom contre ses persécuteurs afin qu'un exemple soit statue sur la personne du malfaiteur, et qu'à l'avenir <sup>les Israélites</sup> ils puissent continuer à habiter tranquillement leurs biens acquis. Nous croyons de notre devoir à <sup>avoir cru</sup> ne pas refuser à sa demande, et comme il est sujet russe, nous avons jugé <sup>nous étions</sup> convenable de nous adresser (au Cons. <sup>le 13 Juin 87</sup> général de Russie à Alexandre pour l'engager à procurer une réparation dans cette affaire, d'autant plus, que si de tels actes de barbarie restaient im-

punis, ils ne deviendraient que trop fréquents. Il serait <sup>d'autant plus regrettable en tant que possible</sup> ~~recommandé de haute~~ <sup>importance</sup> que vous voudriez, M. le Baron, écrire sur ce sujet à Monsieur de Medem, et nous laissons à votre haute sagesse et à l'intérêt que vous portez aux Israélites infortunés de la T. L., d'agir comme vous le jugez le plus convenable dans cette affaire.

Aussi avons nous été informés à notre grand peine, que l'affaire des réclamations pour le pillage de 1834 <sup>continue à</sup> traîner de plus en plus en longueur. Toutes les basses menées et intrigues possibles sont mises en oeuvre pour empêcher la liquidation. Nous avons eu l'honneur de vous faire la triste communication de ce que les pauvres Israélites de Saffet ~~de Tibériade~~ ont été de nouveau pillés au mois d'Avril passé; nous

devons y ajouter la nouvelle qui nous est parvenue récemment, que les malheureux, forcés de faire leur foyers et de chercher asyle <sup>auprès des Jemadar</sup> dans les villes circonferentes, n'ont pu trouver d'abri que contre la promesse, qu'ils <sup>abandonnaient</sup> ~~se feraient plus~~ <sup>leurs</sup> ~~aucunes~~ <sup>réclamations</sup> pour le pillage de 1834. Nous vous prions donc bien instamment de ne vouloir ne pas perdre de vue cette affaire, et persister auprès

de Messrs les Consuls-généraux des puissances Européennes en Egypte dans <sup>prompte</sup> la liquidation. Nous venons d'apprendre que Monsieur le Consul-g<sup>l</sup> de France s'intéresse bien vivement pour cette juste affaire; comme par notre erreur vous aviez omis de lui adresser aussi une lettre de recommandation à ce sujet, peut-être serait il utile, si vous voudriez bien <sup>enver</sup> ~~assez~~ <sup>faire</sup> lui en transmettre, et nous prenons la liberté de recommander cette remarque à votre décision plus éclairée.

Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse respectée; en attendant nous avons l'honneur de vous remercier, Monsieur le Baron, des assurances de votre plus parfaite considération et de votre dévouement très-particulier

N<sup>o</sup> 49 Joseph van Koppels, Gabbai ; Altbairland  
 le 26 Tishri 5599

N<sup>o</sup> 50

Ansb 16 Octobre 1838

A Monsieur le Comte Médem  
 Consul-général de S. M. l'Empereur de Russie  
 en Egypte  
 à Alexandrie  
 Monsieur le Consul-général!

J'ai en date du 29 Juin 82 nous avons eu l'honneur de vous adresser une plainte au sujet d'un acte de violence commis par un Juif sur la personne d'un Israélite résidant à Jérusalem, sujet de S. M. l'Empereur de Russie, en vous priant de vouloir bien vous saisir de l'affaire de l'indommagé, pour obtenir une satisfaction des barbaries commises sur lui; nous n'avons cependant pas encore eu l'avantage d'y être favorisés par votre réponse obligeante à ce sujet.

Mais cependant que le maltraité vient de nous adresser directement sa plainte en nous demandant soutien et assistance, et que nous nous voyons en état de vous communiquer, Mr le C. G., des détails plus précis et des noms exacts, nous n'avons pu nous dispenser de venir de nouveau vous entretenir de cette affaire et réclamer votre intervention puissante pour que droit et justice soit faite aux plaintes d'un Israélite opprimé, qui, en sa qualité de sujet de votre Souverain n'a d'espoir que dans votre protection.

Le nom du plaignant est Joseph Ben Boigdor Gotlieb Pinchi de Bornemisch en Russie, résidant actuellement à Jérusalem, et ce fut le Turc Achmet Zivel de cette même ville y demeurant rue Bab el Kotta, qui, le 23 Mars passé, avait forcé l'entrée au domicile du nommé Pinchi, retenu malade dans son lit, & y avait cruellement battu et maltraité et était alors couru répandre la calomnie absurde, que le nommé Joseph avait voulu l'assassiner pour se peindre de son sang à la célébration de Pâques; ensuite de quoi la canaille Turque est venue le maltraiter de nouveau et l'a arraché de son gîte pour le traîner devant le Mouselmin. Le Mouselmin, qui s'était convaincu de la Calomnie, l'a absous et remis en liberté



359  
où qu'il était évidemment impossible que le malheureux accusé malade et  
demi-mort avait tenté à la vie du Turc robuste et vigoureux, mais  
le maltraité était réduit à la position la plus alarmante ensuite  
des cruautés endurées, et ce n'est qu'après une cure longue et dispen-  
dieuse qu'il a recouvert sa santé.

Nous pensons, Mon<sup>seigneur</sup>, le C<sup>te</sup>-G<sup>ral</sup>, que les faits établis sont  
après graves pour appeler à la justice et à l'humanité, et pour  
vous donner des titres à y demander une réparation. Nous  
venons donc renouveler nos instances auprès de Vous, de  
vouloir Vous saisir de cette affaire et d'occasions par votre  
haute protection que justice y soit faite.

Nous devons encore ajouter que la crainte d'une répétition  
de pareilles violations a réduit le nommé Joseph P. d'abandonner  
sa maison qui lui avait coûté 3000 Piastres turques. Il serait  
donc doublement à désirer, que le malfaiteur soit puni et que  
la peur de punition retienne les Turcs d'extravagances sem-  
blables, et qu'il puisse continuer à l'avenir à habiter tran-  
quille sa propriété acquise.

Nous nous flatterons, M<sup>seigneur</sup>, le C<sup>te</sup>-G<sup>ral</sup>, que la justice de notre  
demande vous engage à y concéder et que vous voudriez  
bien nous y honorer par une réponse favorable  
Agrées etc etc

N<sup>o</sup> 51.

Amsterdam ce 16 Octobre 1838

à Monsieur le Chevalier G. de Testa

Chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays Bas auprès de  
la Sublime Porte à Constantinople

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Septembre d<sup>ernier</sup>  
au sujet des fonds collectés par nous à l'établissement d'un  
hôpital pour les Israélites Européens attaqués par la peste dans votre  
résidence. Ayant été depuis informés par Mon<sup>seigneur</sup> le Consul-général  
Chevalier Noïse de Picciotto à Alex<sup>andrie</sup> que ce projet ne se réaliserait pas,  
~~pour des raisons~~ <sup>nécessité</sup> vu que le besoin ~~est~~  
plus ~~pressant~~ <sup>pressant</sup> à cause des lazarets établis par le Gouvernement pour empê-  
cher la <sup>propagation de fléau</sup> contagion, nous avons décidé de retirer entièrement ces fonds, (et nous

ne manquons pas de vous en donner communication, en vous exprimant nos meilleurs remerciements des bonnes offices que vous avez eu la bonté de nous témoigner dans cette affaire.

Nous croyons de même, que Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto devait ~~être autorisé à restituer~~ les £100 sterls qu'il avait reçu de ~~Monsieur~~ le Baron de Rothschild pour ce même fait.

Nous prenons la liberté d'inclure ci-jointe une lettre à Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto, en vous priant de vouloir bien la lui faire remettre.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance réitérée de notre considération très-distinguée avec laquelle nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.

N<sup>o</sup> 52. Amst. 16 Octobre 1838.

A Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto

nous avons eu l'honneur de vous écrire le 10<sup>o</sup> Mars à Constantinople

<sup>à M<sup>rs</sup> Nisjan et de vous aviser qu'en</sup> Conformité à votre invitation nous avions collecté sur cette place une somme de fl. 425 Court de Vienne pour l'établissement d'un hôpital pour les Israélites Européens pestiférés à Constantinople, que nous avions remis à Messrs Anstey & Eske.

Les à Vienne pour être employés à cette charité. ~~Après quoi~~ vous aurez appris que depuis nous avons ~~donné~~ donné ordre de retenir l'argent à notre disposition ~~afin que l'exécution de ce projet subissait des difficultés, nous~~ <sup>antérieure</sup> et nous l'avons <sup>posé</sup> en dépôt, croyant que le projet se réaliserait <sup>entière</sup> ~~avons déposé l'argent pour le tenir à notre disposition ultérieure.~~

<sup>après</sup> Maintenant nous venons d'apprendre par Monsieur votre oncle le Chevalier Moïse de Picciotto à Alep, que ~~faute de pouvoir trouver un bon directeur tout le projet était échoué~~ <sup>ou qu'il</sup> <sup>comme</sup> que d'ailleurs le besoin n'était plus <sup>nécessaire</sup> <sup>comme</sup> pressant ~~ni que le Gouvern~~

nement avait établi des lazarets pour empêcher la propagation de la peste. Par conséquent nous avons entièrement rélié ces fonds et nous <sup>les restituerons à qui</sup> ~~en disposerons~~ <sup>de</sup> ~~droit~~, ce que nous avons l'honneur de vous communiquer pour votre gouverne.

Agreez, Monsieur le Chevalier, nos salutations empreintes

- N<sup>o</sup> 55. Au Baron L. de Beer Gallini in Utrecht, 228 Tisbri
- " 53. Au Rabbinus Israel in Jerusalem
- " 54. Au Rabbinus Haim Abraham Gaghin } 27 Tisbri 5597.
- in Jerusalem

N<sup>o</sup> 56. Au Baron Hublium Ellinger in Mainz le 28 Tisri 5599.

961.

N<sup>o</sup> 57.

Amsterdam ce 28 Tisri 5599.

A Monsieur le Chevalier Eliau de Picciotto

Consul-général de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Abat par le bar.  
à Alep.  
eau à vapeur anglais; nous venons maintenant d'être informés par Mr. votre  
frère le Chevalier Moïse de Picciotto, que cette lettre ne vous était pas parvenue, par  
conséquent nous vous en transmettons ci-contre copie en confirmant le contenu.

L'affaire des réclamations des malheureux Israélites de l'effet pour le pillage  
de 5594 traîne en longueur de plus en plus. Les nouveaux désastres, qui en in-  
fortunés ont eu à endurer dernièrement, pour nos nouveaux pillages des Dures,  
la disette et la peste; ne vous seront que trop connus, et vous <sup>prondez</sup> nous permettre  
de vous prier bien instamment, de leur assister par votre protection et af-  
fiance pour que cette affaire se termine.

Le Rabbin Israel Ascanasi a été énergiquement soutenu contre  
son antagoniste, le nommé Salomo Markot, qui a été dépouillé entière-  
ment de son autorité arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse,  
de Toscane et, et les rênes de l'administration ont été remis entre les  
mains du vénérable Rabbin Israel. Par l'inaction du Consulat-général  
de Russie cependant l'on n'est point encore parvenu à rétrograder à cet instant  
quant toute ingérence sur les dits sujets, et nous venons donc, Monsieur le  
Consul-général, réclamer votre haute protection en faveur du vénérable Rabbin  
Israel, qui a l'avantage de vous être connu, en vous priant de lui accor-  
der votre appui et protection. Votre consentement à tout ce qui touche  
nos malheureux Confrères en T. S. nous est trop connu pour douter  
de ce que vous ne voudriez concéder à nos prières.

Nous avons eu le désappointement d'apprendre, que le nommé David  
de la famille Littel de Milna, se fut arrogé la tâche infame  
de dénigreur et calomniateur des Israélites infortunés en  
T. S. auprès de Mr. les Consuls généraux à Alexandrie, et de  
représenter leurs administrations sous les couleurs les plus mépri-  
sables. Mr. de Laurin a eu la grâce de nous faire adresser une  
communication à ce sujet, à laquelle nous avons de suite  
répliqué comme nous avons jugé nécessaire pour démentir  
ces calomnies infames et pour rétablir la position morale des  
outragés (soit dit confidentiellement) Mr. le Rabbin Israel nous

écrit que le nommé David Vous était bien connu, veuillez donc, M. le Consul  
général, nous donner quelques renseignements sur son compte, afin qu'à  
l'occasion nous puissions nous en prévaloir.

Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse  
estimée, en attendant nous Vous prions, M. le C. g<sup>l</sup>, d'agréer  
se. ou se

" N. 58

Amst. ce 28 Juin 5599

Mons<sup>r</sup> le Chevalier Moïse de FicciottoConsul général de S. M. le Roi des Pays-Bas et  
à Napl.

Nous avons l'honneur de nous référer à notre respectueuse In-  
soud<sup>e</sup> par laquelle nous Vous avons transmis la liste de distribu-  
tion d'un nouvel envoi de \$ 3450. que nous avons fait expé-  
dier de Marseille à M. Pietro Lauretta, Votre Vice-Consul à Beyrouth  
En attendant vos honorés du 20 Juillet, 17 Boîtes ont été parvenues  
et nous apportent les trois quittances manquantes de l'envoi de \$ 3000  
qui sont entièrement en règle.

Nous avons été étonnés à apprendre que les lettres que nous Vous  
avons adressées à Vous et Mons<sup>r</sup> Votre frère en date du 25 & 26 Sep-  
bat par le bateau à vapeur anglais, ne Vous soient pas parvenues,  
le contenu de celle à Votre adresse est avilié, mais nous avons eu  
l'honneur d'écrire aujourd'hui à M<sup>r</sup> Votre frère en lui transmettant  
Copie de la lettre perdue.

Nous Vous sommes bien obligés des renseignements, que Vous avez bien voulu  
nous donner au sujet de l'établissement du projet d'établir un  
hôpital pour les Juifs Européens à Constantinople. Nous avons  
procuré une somme de 425 florins Cour<sup>t</sup> Autrichien pour cette  
charité, que nous avons fait déposer auprès de M<sup>rs</sup> Arnstein  
Schles à Vienne. Mais comme Vous venez de nous informer  
de ce que ce projet ait échoué, nous <sup>avons</sup> fait retirer  
ces fonds, pour pouvoir les ~~restituer~~ restituer aux  
donateurs.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance de votre plus parfaite  
considération etc.

N<sup>o</sup> 59.

Amsterdam ce 29. Tivri 5599 -

Messieurs le Président & Membres du Consistoire Israélite

à Nice de Provence.

Nous avons eu l'honneur de recevoir <sup>ce jour</sup> votre honneur en date du 9 Octbr. courant et en réponse à laquelle nous devons vous féliciter d'abord, qui étant Président des Bekidim & Amarealim de toutes les Communes Israélites en Terre Sainte, sans exception, les Communes portugaises <sup>et italiennes</sup> sont aussi de notre rayon administratif et nous leur consacrons ~~des soins~~ une sollicitude aussi assidue qu'à nos Communes Allemandes. Par conséquent les propositions <sup>inapplicables</sup> (du ci-devant Saliah Exechiel Elisar Abualafia ne peuvent être applicables à nous, et si sa destitution n'avait été que partielle nous n'y aurions donné aucune conséquence.

La difficulté de faire exécuter une copie exacte de l'acte de destitution et des signatures ~~est~~ attachées et ~~la~~ <sup>l'inconvénient d'une</sup> ~~partie de temps perdue~~ législation telle que vous ~~les~~ <sup>l'exigez</sup>, nous ont engagé à vous remettre ci-joint l'acte de destitution <sup>ensemble à la lettre qu'on nous a transmise</sup> en original <sup>par laquelle</sup> vous voudriez vous convaincre de ce qui ont été rédigés en due forme et signés aussi bien de ses committents Portugais qu'Allemands. <sup>Tout</sup> à la tête des signatures des Hahamim portugais vous observerez <sup>même</sup> celle du vénérable ~~Ben~~ Pakid, & Haham Haim Nijim Abualafia, l'oncle et le beau-père du destitué. Par conséquent tout doute de la légalité de sa destitution sera dissipé, et dans l'intérêt de nos corréligionnaires souffrants de la <sup>T.</sup> Sainte, nous vous prions d'agir ~~avec~~ <sup>avec</sup> ~~circospection~~ <sup>circospection</sup> en conformité, ~~de~~ <sup>de</sup> ~~ne~~ <sup>ne</sup> ~~pas~~ <sup>pas</sup> ~~prendre~~ <sup>prendre</sup> ~~annulation~~ <sup>annulation</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~l'acte~~ <sup>de</sup> ~~original~~ <sup>original</sup> ~~que~~ <sup>que</sup> ~~nous~~ <sup>nous</sup> ~~vous~~ <sup>vous</sup> ~~avons~~ <sup>avons</sup> ~~transmis~~ <sup>transmis</sup> ~~et~~ <sup>et</sup> ~~vous~~ <sup>vous</sup> ~~avons~~ <sup>avons</sup> ~~chargé~~ <sup>chargé</sup> de vous remettre ci-joint, ~~et~~ <sup>et</sup> ~~nous~~ <sup>nous</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> ~~faire~~ <sup>faire</sup> ~~remettre~~ <sup>remettre</sup> ~~par~~ <sup>par</sup> la poste. ~~des~~ <sup>des</sup> ~~que~~ <sup>que</sup> ~~vous~~ <sup>vous</sup> ~~en~~ <sup>en</sup> ~~seriez~~ <sup>seriez</sup> ~~chargé~~ <sup>chargé</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~faire~~ <sup>faire</sup> ~~remettre~~ <sup>remettre</sup> ~~par~~ <sup>par</sup> la poste.

Vous rendre un grand service aux intérêts des pauvres Israélites de la Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les autres congrégations israélites italiennes auxquelles le ~~Ben~~ Abualafia pourrait se présenter muni de ses documents révoqués. Veuillez aussi nous communiquer, où il serait urgent de faire communiquer de même cette destitution pour prévenir les inconvénients d'autres désavantages.

Quant à notre offre de vouloir nous charger de soigner la remise de



365  
consuetudinem in d[omi]no gratias Parisiis h[ab]ere p[ro] imp[er]io R[ati]ficand[um] d[omi]ni d[omi]ni  
h[ab]ere p[ro] w[ill]iam.

Offen igitur Profyba und Antwort anzugehen, haben wir die Ihre  
Offen byschickungsmüll zu empfangen.

N<sup>o</sup> 60.

Amick

Amsterdam 19 October 1838

Messrs Beavon & Anderson, 2 Adelphi Terrace

London

Gentlemen! We have the pleasure of acknowledging the receipt of your  
letter of 29<sup>th</sup> past with the inclosed power of Attorney. In conformity to  
your instructions we had it translated into the Hebrew language, and shall  
send the original and translation <sup>to the resp. Rabbis</sup> to ~~our friends~~ <sup>of Jerusalem</sup> in order  
to have them <sup>daily</sup> executed ~~in due season~~.

We beg to refer to an anterior remark of our respectful letter of 1<sup>st</sup> Septer,  
where we observed that as we are instructed, the Rev<sup>d</sup> Rabbi Haim Moses Pisanti  
<sup>has been dispatched to the exterior</sup> is absent <sup>on an</sup> mission for his congregation's affairs, <sup>and at similar</sup>  
<sup>missions</sup> ~~absence~~ <sup>absences</sup> commonly last for a long time, <sup>and</sup> <sup>most probable that his absence</sup>  
<sup>shall last a long</sup> <sup>more</sup> <sup>it is very uncertain whether</sup>  
<sup>we shall already have returned to Jerusalem</sup> <sup>in return to Jerusalem,</sup>  
whereby <sup>it would be rendered almost impossible</sup> <sup>to procure his signature on the execution</sup>  
of the power and to have it duly legalised. Such missionaries when  
parting, ordinarily leave power to one of their friends, ~~who is~~ <sup>is</sup> authorising him  
to execute all deeds in their behalf. Therefore we request you to commu-  
nicate us <sup>whether</sup> ~~without any delay~~ if the representant of the Rev<sup>d</sup> Rabbi  
Haim Moses Pisanti might sign in his name, or ~~in what any way~~  
~~also the power might be executed valid, without causing to much~~  
~~difficulties and loss of time.~~ if it would be sufficient to have  
the power signed only by the other three Administrators or if <sup>they</sup>  
<sup>it would be requisite to</sup> ~~we should~~ <sup>commit</sup> another Rabbly, who could  
sign in the place of the Rev<sup>d</sup> Haim Moses Pisanti, and what  
changements in the power are to take place in consequence.

We hope to receive your kind answer without any delay in order  
to prevent all loss of time, and have the honour of offering to you  
our very respectful compliments.

à Messieurs le Parnas de la Congrégation Israélite  
Nice

Monsieur!

Nous avons eu l'honneur de recevoir hier votre lettre en date du 9 octobre court, en réponse à laquelle nous vous servirons d'abord, qu'étant Président des Petitioms & Amarcalims de toutes les Communies Israélites de la Terre Sainte sans exception, nous ne faisons aucune différence entre les Communies Israélites y établies, qu'elles soient Portugaises ou allemandes, mais nous leur consacrons une assiduité et sollicitude égales. Les prétentions mensongères du ci-devant Salliah, Elichiel Elizar Abualafia ne peuvent donc pas être appliquées à nous, et il nous connaît trop bien, pour savoir, que si sa destitution n'avait été que partielle, nous n'y aurions donné ni aucune conséquence, et il se serait lui-même adressé à nous pour le maintenir dans sa misère. Nous nous sommes conformés à vos desirs et nous vous envoyons ci-joint copie de l'acte de destitution, qui n'a nos, seulement été rédigé de des Committés allemands, mais aussi des administrateurs des Communies Portugaises et de Sibériade à la tête de laquelle vous observez le beau-père et oncle même du destitué, le vénérable Rabbé Haim Nissim Abualafia. Par conséquent tout doute de la légalité de la destitution sera dissipé. Nous n'avons cependant pu subvenir à votre demande, de faire légaliser la copie par les Parnasim de la congrégation portugaise et le conseil du Portugal ici, d'un côté parce que votre position de rang est supérieure à celle des Parnasim Portugaises et de l'autre parce que nous n'avons pas voulu insinuer des divisions dans cette affaire, que nous vous engageons de même d'observer éloignés pour éviter de scandale. Nous avons cependant fait coriquer Messrs les Dajanim de la Congrégation portugaise, faisant les fonctions de Grand Rabbis pour la légalisation de la copie, et nous croyons, que vous en serez mis en état de démentir les prétentions du nommé Salliah.

Vous rendriez un grand service aux intérêts de nos malheureux confrères en Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les autres congrégations israélites italiennes, auxquelles le Rabbis Abualafia pourrait se présenter muni des documents révoqués. Veuillez aussi nous communiquer, ou il serait urgent de faire encore communiquer nous-mêmes sa destitution.

Quant à ce que vous nous communiquez de ce que votre conseil décide, si les fonds destinés à la Terre Sainte doivent nous être remis, nous vous prions de remarquer, que ce n'était aucunement de notre intention, de nous introduire auprès des congrégations Israélites qui ne sont point de votre rayon administratif, ce n'était que parce que la misère de nos confrères en Terre Sainte est grande que nous vous avions offert nos services pour vous donner une occasion de faire envoyer vos donations aux malheureux sans attendre l'avisée



d'un autre Saliah. La congrégation Israélite d'Amsterdam, ne fait pas remettre ses donations par notre entremise, à cause d'une ancienne rivalité entre elle et la congrégation allemande, mais des Communes Portugaises de France, comme de Bordeaux, de Bayonne, etc nous ont parvenu leurs deniers de la Terre Sainte. Vous pouvez aussi prendre des informations sur notre compte au Consistoire Israélite central à Paris ou à Monsieur le Baron de Rotchilla. Le reste vous pouvez y disposer comme vous jugerez raisonnable à nous c'est indifférent.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre considération  
très distinguée

" N<sup>o</sup> 62. Au H<sup>o</sup> van Gelder, <sup>H<sup>o</sup></sup> Financiers des J. L. G. l'ère van Friesland  
in Deuwarden @ 29 Tischi 5599.  
Gepflicht dat Dylom p<sup>re</sup>sent f<sup>er</sup> is<sup>er</sup> t<sup>er</sup> t<sup>er</sup> f<sup>er</sup> p<sup>re</sup>sent l'ollegyan  
H<sup>o</sup> B. Dussmus

N<sup>o</sup> 63. Amst<sup>er</sup> @ 30 Tischi  
19 octobre 5599.

" Messrs M. Mannheim & N. L. Schoeninggen  
Receveurs généraux pour la T. S. auprès des Communes  
Israélites au département du Haut Rhin  
résidents à Colmar

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement en date du  
1<sup>er</sup> cou<sup>l</sup> N<sup>o</sup> 42; dans l'intervalle votre honore du 1<sup>er</sup> cou<sup>l</sup> nous est  
parvenue, et nous vous exprimons nos remerciements sincères des af-  
fections bienveillantes, que vous y manifestez en faveur de  
nos pauvres corréligionnaires de la T. S.; aussi nous nous  
livrons à l'espérance de ce que votre sollicitude assidue con-  
tribuera à affermir l'intérêt à cette institution.

Nous avons été étonné de V. remarque au sujet de M<sup>r</sup>. Marx  
Aron Kutz, auquel nous avions cédé les fonctions de Receveur  
d'arrondissement & de V. Ville. Le sousigné a eu l'occasion pendant  
son séjour à Colmar de se convaincre de ce que les fortes oc-  
cupations de ce M<sup>r</sup> lui rendaient impossible à s'intéresser suf-  
fisamment de cette tâche bienfaisante, preuve qu'il n'a jusqu'au  
jourd'hui pu prendre le temps pour rendre compte de sa gestion,  
aussi avons nous eu l'honneur de nous entretenir verbalement  
avec M<sup>r</sup>. Schoeninggen sur ce sujet. Nous ne pouvons donc  
pas agir inconséquent, et la suspension de M<sup>r</sup>. M. A. H. reste

en vigueur, et les fonctions de Receveur de l'arrondissement et de la ville de Colmar p. l. d. d., tant pour les argents du 5.3.18 que pour la Société j. j. v. s. en sont transférées à M<sup>r</sup> Moïse Lévy. Par conséquent vous voudriez vous mettre en relation d'office avec ce M<sup>r</sup> et prendre les dispositions nécessaires que tous les fonds de la T. S. ne soient remis qu'à lui.

Veuillez aussi, M<sup>rs</sup>, soigner que M<sup>r</sup> M. A. Kurz rende compte de sa gestion et remette le solde au nouveau receveur. Nous sommes bien surpris de ce qu'il y oppose des difficultés, vu que même les vénérables anciens Receveurs du départ<sup>t</sup> du Bas Rhin ont soumis leurs comptes de gestion au sousigné lors de son passage à Strasbourg, et après les avoir inspectés ils lui ont remis le solde comme de droit.

Par conséquent nous vous prions de vous intéresser à ce que cette affaire se termine, mais dans aucun cas nous ne pouvons reconnaître d'autre Receveur de l'arrondissement et de la ville de Colmar que M<sup>r</sup> Moïse Lévy et vous voudriez donc le reconnaître comme tel.

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

N<sup>o</sup> 64.

Amst<sup>er</sup> 30 Tivri  
19 Octobre 5599.

à Monsieur Moïse Lévy

Receveur pour la T. S. de l'arrondissement et de la ville de Colmar.

Repondu à sa lettre du 15 Octobre et confirmé comme Receveur

N<sup>o</sup> 60

Amst<sup>er</sup> 19 October 1838.

Messrs Beavon & Anderson

2 Adelphi Terrace, Strand

London

We have the pleasure of acknowledging the rec<sup>t</sup> of your letter of 29<sup>th</sup> inst with the inclosed power of Attorney; and in conform<sup>ance</sup> to your instructions we have already occupied ourselves with it's translation into the Hebrew language. On more particular reflexion notwithstanding we have been aware



valides (les avaient obligés à retirer leurs pouvoirs à ce Saliah et en nous transmettant l'acte de destitution, ils nous avaient prié de faire faire communication aux Congrégations, auxquelles le Rabbim Eliazar Ezechiel Abulafia pouvait faire valoir ses documents revogés pour empêcher qu'aucunes donations destinées à eux ne lui soient remises, et ils nous avaient expressément <sup>chargé</sup> de faire cette communication à la Congrégation Israélite de Trieste. Ayant <sup>appris</sup> alors que ce Saliah fut parti de France pour Tunis, nous n'avons pas voulu occasionner d'effet inutile et nous nous étions bornés à y faire écrire à ce sujet. Comme cependant nous venons d'être informés de ce qu'il soit retourné et se trouve maintenant à Nice et se propose de parcourir l'Italie pour y faire valoir ses documents revogés, nous nous voyons mis dans la nécessité de prévenir la réussite de cette tentative, et par conséquent nous avons l'honneur de vous faire remettre ci-joint Copie de l'acte de destitution de ce Saliah. Veuillez par conséquent ne lui donner aucun accès <sup>dans cette affaire</sup> auprès de Vous, pour ne pas compromettre les intérêts de nos malheureux Coreligionnaires de Tiberiade, et nous vous invitons, Messieurs, de vouloir bien aussi <sup>en</sup> faire part aux autres Congrégations Italiennes, dont Vous aurez connaissance, que Mont<sup>e</sup> Eliazar Ezechiel Abulafia y serait adressé. &c. &c.

Agriez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée

Paris ce 2 Messian 5599.  
21 octobre

N° 66.

Monsieur Marc Leon Hirtz à Colmar

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre que nous vous avons adressée le 19 Elul <sup>19</sup> 5599, par laquelle nous vous avons dispensé des fonctions honoraires de Secours pour la Terre Sainte, fonctions dont nous avons investi Mont<sup>e</sup> Moïse Levy de votre ville. Nous avons appris depuis que vous vous sentez blessé de cette dispensation, mais nous vous prions de vouloir bien considérer, qu'il n'y existe aucun motif, vu que la seule raison

de cette dispensation fait dans vos occupations mercantiles surchargées que ne vous permettent point de dédier à cette tâche l'activité, quelle réclame nécessairement; ~~vous devez donc persister~~ même que jusqu'ici vous n'avez pas même pu trouver le temps requis pour confectionner vos comptes de décharge. Nous devons donc persister dans notre décision antérieure et nous vous invitons à rendre compte de votre gestion au Monsieur Moïse Levy, votre successeur, en présence et sous les auspices de Messieurs les Receveurs-généraux. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien accélérer cette formalité le plus possible afin d'éviter des pourparlers inutiles.

Nous profitons de cette occasion, Monsieur, pour vous remercier nos meilleurs remerciements des services que vous avez rendus jusqu'à aujourd'hui à la cause de nos malheureux corréligionnaires de la Terre Ste et nous attendons votre avis de la remise de votre gestion à M<sup>r</sup> Moïse Levy et du compte-rendu.

Agrez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

N<sup>o</sup> 67.

Amst<sup>er</sup> 21 Octobre 1832.

אשר ל D<sup>r</sup> L. Philippson

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

Magdeburg

Das uns zugewandte Schreiben N<sup>o</sup> 120 von dem Herrn verzeigten Julex  
 re. Überweisung ist uns rasch zugekommen, und wir haben darin mit Freude,  
 gewiss die Befehle des Herrn Superintendenten, welchem wir uns sehr dankbar  
 zu fühlen haben, dankbar angenommen. Es ist uns sehr lieb, dass Sie sich  
 für uns bemühen, und wir hoffen, dass Sie sich auch für die Angelegenheiten  
 des Herrn Superintendenten bemühen werden. Wir sind sehr dankbar für die  
 Bemühungen des Herrn Superintendenten, und wir hoffen, dass Sie sich auch  
 für die Angelegenheiten des Herrn Superintendenten bemühen werden.

Wir sind sehr dankbar für die Bemühungen des Herrn Superintendenten, und wir  
 hoffen, dass Sie sich auch für die Angelegenheiten des Herrn Superintendenten  
 bemühen werden. Wir sind sehr dankbar für die Bemühungen des Herrn  
 Superintendenten, und wir hoffen, dass Sie sich auch für die Angelegenheiten  
 des Herrn Superintendenten bemühen werden. Wir sind sehr dankbar für die  
 Bemühungen des Herrn Superintendenten, und wir hoffen, dass Sie sich auch  
 für die Angelegenheiten des Herrn Superintendenten bemühen werden.

Es ist ersetzter Blatt, in welcher Richtung vorzugehen, die sich zu dem  
in dem hiesigen Schlichtungsamt in f. L. befinden, einen Abdruck  
zugeben lassen wollen.

Mit mir und auch Ihre gütige Antwort sehr dankbar und  
hoffe die Sache will mit gütiger Handlung  
Verhandlung des Abzugs aus dem Brief Hof P. Lametta v. 6. August 38.  
und Abzug der Mitteilungen von Alphonse.

" No 68. Amst 22 October 1838

Herrn Simon Oppenheim Wessely Cöln

Es ist mir von dem Herrn v. 13 Sept. a. e. fallen mir die Ihre gütige Antwort  
zu gefallen, und mir sehr lieb, dass die Bemerkung zu mindern, die Sie  
durch Ihre gütige Bemerkung zu einer freundlichen Verhandlung in dem  
hiesigen Schlichtungsamt in f. L. v. 10. Sept. mangelt, können gut  
mir für die Jahre 5593 & 5594 (1833, 1834) Ihre Leitung annehmen, so dass die  
folgenden Aufträge, dass letzter (Jahr 5597 (1837) abgeben wird, im Auftrag  
habe sein.

Da mir nun sehr überzeugt sind, dass die hiesige Leitung nach dem  
Jahre 5597 zu lassen, so haben wir, dass ~~die hiesige Leitung~~  
~~die hiesige Leitung~~, die hiesige Leitung mit f. L. v. 10. Sept. a. e.  
Herrn v. 10. Sept. a. e. ~~die hiesige Leitung~~ mit Sie zu unternehmen, um davon  
gütige Entscheidung  
und Sie selbst nachsehen.

Mit mir sehr lieb, die hiesige Leitung auf die hiesige Leitung  
unabhängigen Religionen in f. L. annehmen zu lassen, und die hiesige  
Leitung Ihre gütige Bemerkung zu dem hiesigen hiesigen. Ihre  
gütige Entscheidung belassen die hiesige hiesige f. L. v. 10. Sept. a. e.  
Mit mir die hiesige f. L. v. 10. Sept. a. e.

" 69. Herr Herr D. J. Holländer f. L. v. 10. Sept. a. e.  
Altona @ 3 Herman 99

" No 70. Amst 4<sup>th</sup> Decem 38  
A Samson Esq London

I am somewhat anxious about not yet having been favored by any answer  
of Yours to my letter of 14<sup>th</sup> past: I only hope that no indisposition will  
have hindered you from writing, and request to reassure me from my  
doubts. I also beg to procure the necessary informations about the departure  
of the english steamboats for the East. I have credited your acct f 3. paid  
postage to Mr. H. Symons. (Communicated the news about the passage of the)

379.

Herewith I take the liberty to apply again to your kindness requesting to read  
the letter to Mrs. F. Savon Anderson on the Franco affair. As you know  
this matter from its beginning, you will be easily aware of its actual  
position. Be so kind as to deliver yourself the inclosed letter so that no  
time may be lost. Please also to have their reply delivered to you  
in order to avoid reticence by their forgetting to pay the  
postage to Holland as they have lately done, and to send it  
me as soon as possible and if it may be done by an opportunity  
without expense.

I have learned that Sir Moses Montefiore leaves next week for  
Jerusalem and that the London holy lands funds are to be transmitted  
by his medium. What do you think thereof?

I inclose a letter with rec<sup>d</sup> for the Society Therumath Hakodesh I to  
Mr. Raphael the collector, which I request you to send him as soon as  
possible, please to rec<sup>d</sup> the money he will deliver to you and put  
it on acct.

*N<sup>o</sup> 71.*  
" To Mr. Raphael Amst<sup>r</sup> 4<sup>th</sup> Heshvan 5599.  
London

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

I duly rec<sup>d</sup> your obliging letter of 13<sup>th</sup> July past, but being absent  
at its arrival from Amsterdam, the answer has been detained  
till now. I sincerely complain the <sup>great</sup> loss of our poor brethren in the  
holy land by the other collectors, and in order to avoid similar dis-  
advantage, I profit of your benevolent offering for the poor's sake  
and shall only apply to you for collecting the money. I therefore  
and transmit you herewith a parcel of receipts due 29<sup>th</sup> Adul  
past, requesting you to collect the money. By the first opportunity  
I shall not fail to transmit you the remaining receipts and a spe-  
cification. In collecting the due amount, I beg you to ask  
at those gentlemen, who did not pay to you last year, whether  
they have already paid it, and those who have not paid last year,  
please to communicate to me and I shall send you the arreared  
receipts that you may rec<sup>d</sup> it. You will deliver the collected  
money to Mr. A. Samson, 23 Olden St. Haymarket and give  
me notice of. I trust in your often manifested good charitable

574

in the long run  
feelings for our poor coreligionists (that you will endeavor  
to be useful to them as much as possible

In expectation of your kind advice, I remain  
Dear friend  
Yours truly

N<sup>o</sup> 72

Amst<sup>er</sup> 24 Octobre 1838

Messrs Roux de Fraissinet & Co Marseille  
nous avons reçu en son temps votre honore du 1<sup>er</sup> cont. qui nous  
apporte le connaissement des 83450 cabarets pour Beyrouth  
sur le Mont Liban Capt. Cambouline & Co nous avons confor-  
mément à votre décompte, arrangé nos écritures et certainement  
vous n'aurez pas manqué de porter au crédit de Messrs de Robt.  
white père à Paris le petit solde en votre faveur de 1840.95 —

Ayant l'intention de faire de nouveau un paletenoi à Beyrouth  
nous vous prions de vouloir bien nous communiquer le retour  
du courrier, s'il y a un bâtiment en partance pour Beyrouth  
dans votre port et à quand son départ est arrêté définitivement et

N<sup>o</sup> 73

Amst<sup>er</sup> 24 Octobre 1838

Messrs M. Erichsoltz & Sohn  
Rotterdam

Order gegeben f. 4300 auf Paris au Lieferen Cruz

N<sup>o</sup> 74

Amst<sup>er</sup> über Helwan 5599

Messrs J. M. Kuhn Wollfabrik  
Hauptversandort des f. d. gelben Frankfurtam

Es ist sehr zu bedauern, dass die Fische in der Gegend von Helwan  
kaum noch vorhanden sind, und wir deshalb den grünen Fische den besten  
zu geben, was ankommen, die Fische sind die Fische gefast, die Fische  
sind die Fische zu verkaufen, sollen also den Fischen geben, die Fische  
sind die Fische verkaufen, so sollen wir bereit sein die Fische, wenn die Fische  
verkauft an die Hand zu geben, wodurch dieser Fischen gegeben wird.  
Wir sollen also mit Zuversicht, ob, wenn die Fische günstig zu den Fischen  
die auf nicht bequilt haben, haben werden, so sollen die Fischen mit Fischen  
individuellen Fischen gegeben werden, die Fische sind die Fische der Fische  
zu bewegen, mit dass es durch Fische werden auf den Fischen Fischen  
sind.

Obst sehr auf Anmerkung f. d. f. d. Philippson, A. d. d. d.





beiden wolle, je weit es ferüber nach Wien geschickt sein. Wie schon d. 23. d. d. in  
früher geschickten, und ich genehmigt, ob, der Kaiserliche Hofkanzlei kein Zweifel  
von Publicum nach Lage zu verschaffen, ob und wieviel man weiß wissen,  
in geschickter Weise verschaffen zu können, und ich daher gebeten, mich an  
Satzung seiner Unterthänigkeitsverwaltung eingehalten, damit wir überhaupt Kenntnis  
nimmend davon unserer Seits  
Wie schon bei der, mit der voll Zustellung zu empfangen

No. 75

Herrn J. J. de Kries

Amst. 6 Herman 5599  
in Haarlem

No. 76

Amst. 25 October 1888

Herrn Ad. v. Rothchild Sohn in Frankfurt am Main

Ihre schriftliche Eingabe auf meine Eingabe vom 18. d. Mts. habe  
ich mir bei der, Herrn v. Rothchild Sohn, Herrn S. H. Heermann in Berlin  
mit der, von Wilna aus als bei Herrn v. Rothchild Sohn, f. d. Kaiserl. Hofkanzlei  
in Wien zu begeben missigsten 1694. 12. in Wien, durch die, durch die  
übernommen ist, wodurch unsere desfallsigen Befehle abgelehnt  
gemacht werden etc.

No. 77

Amst. 25 October 1888

Herrn S. H. Heermann & Co in Berlin

Wie schon mit, Herrn von Rothchild Sohn, Herrn S. H. Heermann  
am 14. d. Mts. nach dem eingegangenen Briefe S. Frankfurt am Main  
1694. 12. d. W. J. S. 18. Decbr. a. c. auf Herrn J. A. Speyer Sohn  
Eingabe, von mir für Beantwortung der bei Abt. Judel Strassburger  
in Wilna begeben und über den Gehalt nach dessen Briefe am 15. d. Mts.  
mit Beantwortung und Befehl an d. l. u.

No. 78

Amst. 7. d. Herman 5599,  
26 October

Herrn Cosman Petrus & Frensdorf, Messgalt  
Herrn f. d. Kaiserl. Hofkanzlei  
Hannover

Dieser, falls gefordert, Schreiben wird am 23. d. Mts. nach dem eingegangenen  
des Briefes 118. 55 C. Nieder Court auf Braunschweig & d. d. d. d. d. d. d.  
und wieviel man weiß wissen, und wir haben dieser Leitung laut  
Ihre Auftrag gegeben. Ich bedauere die Ungenauigkeit der  
bei Frensdorf von Ihnen, soviel gethan, dass dieselben von Ihnen











No 84. An ymum Moses Leeshiel's Sohn Amsh 9 Heshwan 5599  
Rotterdam

No 86. Reverend Dr. Hirschel Chief Rabbi London Amsh 11 Heshwan 5599.

No 87. To Mr. M. Raphael London Amsh 11 Heshwan 5599.

Friend Raphael!

I refer to my letter of 4<sup>th</sup> inst, wherein I sent you receipts of the Society Therumath Hakodesh & in the amount of £15.4 together, requesting you to charge yourself with your accustomed benevolence with their collection. Herein closed I am to transmit to you the remainder of these receipts together in the amount of £5.16.6. of which I also recommend the collection to your kindness. Specification hereinaes. You will please to deliver the result of your exertions to Mr. A. Samson, 23 Oxendon Str. Haymarket, and give me notice of as soon as possible; <sup>you will deliver at Mr. Samson's</sup> ~~bringing to~~ The receipts of those people, who positively refuse payment.

I still request you, when <sup>calling on</sup> ~~meeting with~~ the Treasurer of Therumath Hakodesh Mr. Aaron Joseph, to inquire at him, wether he himself, Mr. Henry Moses, Mr. Abr. Levy, Mr. Kaufmann Myers and Mr. A. L. Moses <sup>deliver their contributions</sup> ~~pay~~ into his hands, and should it not be the case, engage him to require their payment. I expect your kind information thereabout.

I remain, Dear Raphael

Your friend

£ 1.1. on Elazar Moses in Manchester  
£ 10. 6. on Henry Myers in Leigh  
£ 1. 11. 6

No 88. A. Samson Esq London Amsh 11 Heshwan 5599

Requested to deliver the above letter etc

No 89. Herrn Leopold J. Mohr Amsh 11 Heshwan 5599.  
Mitglied des Comité des jüdischen Landesausgleichs  
Frankfurt am.

Der dem jüdischen Jahresspaß, das die nun Blätter und Kupfer beizubringen



Handbinder in f. l. unbeschrieben, wofür, so wie an jenen Beirathungslit /  
Lustbar nützlich zu bewahren, abzugeben, wofür wir auch die Freiheit, und  
in die mit dem einen Gesetze zu dem Gesetze zu wandern, von dessen zeitiger  
Wiederholung ist im Vorworte ausdrücklich gesagt zu können glauben.

Mit großen Schmerzen haben wir endlich durch unsern besten  
Hilffsmann Herrn J. M. Kelp die Maschine entzogen, und, daß  
die Befreiung hinwieder zu demselben der f. l. L. am Ende mit einem kleinen  
Erfolge bedacht ist, da ein großer Theil der befreiten Ländern  
binnen die Fortsetzung ihrer Ländereien unter dem nächsten Jahre  
wunder manigfaltig, so sagen die fünf Jahre, für welche sie sich  
schlechte fühlten, sagen nunmehr verschaffen; als ob es sich nicht um  
selbst verständlich, daß man die Jahreszahl nicht pro forma und nicht  
dem Grunde angenommen hätte, weil wohl niemand jemals  
beabsichtigte Verschlebung abnimmt. Die Kell. Kasper Linder  
in f. l. ist nicht nur trübselig, wie von fünf Jahren, sondern durch  
unselbstliche letzliche Anstellung, die sie in ihrer Bedienung, Mühe,  
Leidung, Forderung, Geringfügigkeit fast und nach der letzten Anstellung,  
auf beidseitig versichert, und es alle von fünf Jahren eine  
größere Pflicht und Wohlthat, diesen Ländern wofür die  
Anweisung einer zeitlichen Unterstützung eine Linderung ihrer Linderung  
angewiesen zu lassen, so hat endlich auch jetzt die Pflicht  
nicht aufgehört. Wir müssen auf unsere Gemeinden unser  
administrativen Wirkungskreis, besonders in Deutschland,  
dunkel glauben, daß nicht nur auf Abbruch der fünf Jahre  
die Ländereien ohne Forderung wieder, sondern bei  
seiner doppelten haben sich selbst unangefordert nach  
Ländereien eingeschrieben. Und wenn Gemeinden, so beifolgt  
wegen der in ihr bestehenden religiösen und weltlichen  
Gründe, wie die von Frankfurt <sup>am Main</sup> sollen sein zu beschreiben?!  
Wir können nicht so sein, wenn ~~die~~ ein  
Geistes und Empfinden der Personen zu beschreiben,  
mit welchen wir bereits insofern verbunden sind, welche in

*auf volantes Kopie*

Ihre Besuche, die Sie uns geben, bekümmern. Wir hoffen Sie des-  
 selbe nützlichem Durchgange, und Ihre Annehmlichkeiten sind  
 Ihnen sehr genau in der Kasse zu vermerken, um durch Kräfte  
 von und für den, die beifügen Mitglieder zur Verbesserung  
 auf dem 5. Jahre zu kommen, und unser Mitglieder für diesen  
 möglichen Gewinn anzunehmen. Bei Ihnen fünfmal und  
 Profen glauben wir wohl mit Zurecht ein günstiges An-  
 sehn von Ihren Sammlungen vorwärts zu tun, und  
 die wir den Teil durch Ihre Handlung ein sehr Handlung  
 um die gute Sache vorwärts.

Wir hoffen schnell bald durch Ihre gütige Antwort  
 besetzt zu werden, und empfahlen und Ihre alle Günstige  
 Tun

Amt, 31 Octobre 1838

N<sup>o</sup> 90.

Messieurs de Rothschild freres  
Paris.

Nous vous l'honneur de vous transmettre ci-joint  
 f. 2000. à présentation sur M. Leclercq fils aine  
 f. 800. à présentation . . . C. G. Appemann  
 f. 1788. 40 au 10. Novembre, Messrs Thorneysen & Co  
 f. 4,588 40, ensemble sur Paris en vous priant de vouloir bien en  
 faire signer l'entrée à notre Crédit.

Nous n'attendons que des nouvelles de Messrs Roux de Traipie,  
 noté à Marseille, pour faire ~~de~~ <sup>prendre la liberté</sup> ~~recher~~ un envoi aux pauvres  
 Israélites de la Terre Sainte, et nous aurons l'honneur de disposer  
 sous peu de notre bon.

Nous avons eu l'occasion de faire ici l'acquisition d'une traite  
 sur Marseille, <sup>depuis que</sup> mais où que, <sup>ou</sup> de vous charger des dépenses de nos remises,  
 nous <sup>nous avons adonné la maxime</sup> ~~est un de nos principes~~ <sup>à faire passer</sup> la bienveillance ~~des faire passer~~  
 par vos mains, tous les fonds destinés aux pauvres de la Terre Ste,  
 pour qu'ils figurassent dans votre Compte, <sup>pour</sup> notre légitimation, et  
 nous prenons la liberté de vous remettre ci-inclus  
 f. 5144. 30. pr. f. Debra sur Messrs Barry Derrien fils & Co à Marseille  
 que vous voudriez bien garder en portefeuille pour le, <sup>que est vous voudriez</sup> pour la faire re-

mettre à Messrs Roux de Traipinat et à Marseille ensemble avec les  
 autres remises, que nous vous prions <sup>dans son temps</sup> de leur faire pour M<sup>rs</sup>

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre  
 considération très-distinguée.

N<sup>o</sup> 91. Ignorantia

Amst. 12. Hasman

in Utrecht

N<sup>o</sup> 92. Ignorantia L. S. de Beer, summas de f. L. yalden

in Utrecht

N<sup>o</sup> 93. Ignorantia Phil. Abt. Cohen Westph.

Amst. 12. Hasman 5599. -  
31 October

Frankfurt

In der That, ich weiß nicht, was ich mich bei Ihnen entschuldigen soll, daß ich nicht  
 pfl. der richtigen Leitung Ihrer Gnade v. 26. Okt. entgegen, und daß ich  
 dieses nicht auf unterbleiben wird, wenn nicht das Jubeljahr das sich Ihnen  
 nähert mich dringend auffordert, Ihre Teilnahme für die Sache in  
 Anspruch zu nehmen. Der Grund dieser Verzögerung ist der, daß ich  
 mir selbst das Verzeihen vorbehalten wollte, Ihre eigenhändig zu  
 schreiben; aber überaus viele Gesäfte bei der Rückkehr, die keinen  
 Anstoß zuließen konnten, eine neue Geldsendung nach dem seit  
 Landa und damit verbundenen Abschieden, die Feierliche, das Ab-  
 gang der Dampfbote, für welche die Vorbereitung mit den Engländer  
 kisten Personen und den Rabbinen am Orient bereit sein mußten, dem  
 in Ordnung der Abschieden, kurz dringende Arbeiten aller Art, auf  
 dem ich verfahren sollte, was ich nicht wollte, was ich nicht ganz  
 Zeit in Anspruch, und daß jetzt nicht ich mich der Vermittlung eines  
 Bekannten bedienen, um die Sache fahren zu können, mich mit Ihnen  
 zu unterhalten. Ich verzeihe Ihnen für die Verzögerung und bitte diese Ihre  
 gütigen Entschuldigung gerührt zu sein.

Herr Hofrath M. Katz ist mit der beiliegenden Anzeige eingegangen,  
 daß seine neuen Glaubensbündel etc. f. L. durch einen starken Ab-  
 fall in der besagten Druckstättung einmengen <sup>von dem</sup> ~~mit~~ <sup>haben</sup> ~~ist~~ <sup>ist</sup>  
 da die ein großentheils der zeitigen Mitheländer <sup>von dem</sup> ~~mit~~ <sup>haben</sup> ~~ist~~ <sup>ist</sup>  
 und, wie Herr Katz mit beifolgt, die Maßzahl der Heterodoxen die  
 seine Entziehung ihrer selbst Druckstättung kritische Bücher kann  
 hervorzuheben, die fünf Jahre der Druckstättung zeigen mußten  
 als ob diese Normen nicht nur mit dem Grunde angenommen sind, weil  
 wohl niemand eine lebend längere Verbindlichkeit unternehmen würde,  
 und wie man so sehr auf die strenge Entziehung der Bücher verfahren, als  
 die die diese Druckstättungen befallen bleibt, wie vor fünf Jahren, sind

und Privatleben als religiöse Pflicht vorzuschreiben sind. Auch ist schon  
bekannt, daß wir diese drei Anstalten in die stromal Gemeinden der  
säuligen Lande für die Wohlthat der trupplich verbrauchten Gaben  
und Freigebungen in ihre Hände zu übergeben. Wenn alle die  
Folgen dieses drei sich vereinigen sollte, so würden dadurch alle  
unser gemüthlichen Financien paralysirt, und es würde fast  
verhoffen, von keinem <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
früheren Wohlthätigkeit und Wohlthaten zu kommen.

Da Hoff unsere Länder, in f. L. ist aber trotz aller unserer Anstren-  
gungen nicht nur nicht voranzutreten, sondern durch unglückliche  
lokale Verhältnisse, selbst auf Klüftung, Furchen, Furchen,  
Krieg, Pest und Cholera, Pest etc. noch bedeutend gestiegen werden,  
so ist die Noth der schon verarmten milden Gaben fast noch  
mehr bedürftig, und eine Vereinigung in der Financien  
fast unmöglich. F. V. unter Vork.

<sup>Ein von</sup>  
Ich weiß nicht, ob diese <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
Länder <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
Unterstützungsgeldern ohne Furchen auf neuen Fund <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
müssen, sondern sie selbst <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
sich selbst. Auch eine Gemeinde, die wir in Frankfurt, so allgem.  
wegen der in ihr vorfindenden religiösen und weltlichen Geist  
bekannt ist, sollte sich zurückziehen?!

Ich bitte Sie dieser Angelegenheit, menschliches Interesse, der Ihnen  
Kulpe in seinen Leistungen, die die stromal Mithyllen der drei  
zur Unterstützung mit unermüdeten Funde Sie bewegen und neuen  
Kriben zu verschaffen, noch besten Raths zu unterst.  
zu, und bei Ihnen, Freunden und Bekannten durch Vorstellungen  
und Formulierungen der guten Sache mitzuwirken. Die nächsten Schritte  
sind große <sup>ein</sup> ~~ein~~ <sup>aus</sup> ~~aus~~ <sup>zurück</sup> ~~zurück~~ <sup>zu</sup> ~~zu~~ <sup>kommen</sup> ~~kommen~~  
dies zu werden.

Sie haben sicher kein Aler, und zu dem Grundgesetz unserer säuligen Nati-  
on gehört sowohl, als in seiner Verantwortlichkeit dem Ornam und f. L. sie nicht  
zu bringen, gleich ist eine Garantie für die Gewährung moralischer Anstalten  
zu finden, wodurch Sie sich nicht Anstalten auf meine Freundschaft und Unterstützung  
werden werden. Hoffen Sie baldigen Austausch antwortend, wünsche ich Sie mit

Für die hiesigen Verhältnisse liegen es nicht selbst all sehr Pflicht auf, bald mit  
 einem Wapen zu einem festen Gebrauchsgegenstand für denselben zu versehen.  
 Und wir haben hier nur die besten aufgefunden, die wir die Herausgabe  
 der Zeitung in dieser Hinsicht zu thun, und zwar die vorzüglichste  
 der Regelmäßigkeit abhingt. Wir hätten mir aber wünschen sollen, daß  
 in dem großen Frankfurt, so allgemein beliebt wegen der vortrefflichen  
 redigierten und meistensigen Gesetze, wie so beträchtliche Anstalt  
 müßte, während mit diesem Gemisshalt nicht die Zeitungen mit  
 abwechselnd fünf Jahre oder länger anzuhalten sind müßten, sondern selbst  
 unter bestimmten Bedingungen sind? [Die Herausgabe der

" N<sup>o</sup> 94. Der Hiesigen Redaction  
 Kreuznach Amst 12 Herwan 5599

" N<sup>o</sup> 95 Der Hiesigen Redaction und Herausgeber des J. L. Geldes  
 Worms Amst 13 Herwan 5599

" N<sup>o</sup> 96. Herausgeber des J. L. Geldes  
 Frankfurt a. M. J. P. Beck Verlag  
 Amst 13 Herwan 5599  
 25 Mart 5599

Beaunshweig

Wir müssen uns die Freiheit nehmen, die durch die Herausgabe  
 der Zeitungen der hiesigen Verhältnisse zu versehen, und  
 nicht weil die vorzüglichste Herausgabe der vorzüglichsten  
 Zeitung des J. L. Geldes vortrefflich erscheint und im allgemeinen  
 Ansehen vorzuziehen; und deshalb weil diese die Lage  
 unserer unglücklichen Glaubensgenossen im J. L. durch lokale  
 glücklichen, eine abwechselnde Veränderung von Saffet, Ganges  
 nach, Jahren und fast so verändert ist, daß sie alle ihren  
 der Milderkeit ihrer hiesigen gewöhnlichen Zustand weißt  
 ganz bedürfen.

Zugleich versehen wir die, eine zeitliche Herausgabe der hiesigen  
 Posten in J. L., dem hiesigen Herausgeber des J. L. Geldes  
 heraus P. J. Beck

328. F. des Oberbischöflichen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. Auf dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

Offener vordringender Prozess Oberbischöflichen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

11. 1797. Am 14. Februar 1799. 2. November. An den General, Comandanten der hiesigen Landespolizei in der Stadt, am 14. Februar 1799.

Sehr geehrter Herr, Offen in Verbindung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

Wie schon aus der uns mitgetheilten Liste die Ausführung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

seiner Art, wie schon aus der uns mitgetheilten Liste die Ausführung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

Wiederum, wie schon aus der uns mitgetheilten Liste die Ausführung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

Wie schon aus der uns mitgetheilten Liste die Ausführung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

Wie schon aus der uns mitgetheilten Liste die Ausführung der hiesigen Hofes, d. d. 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799. In dem hiesigen Hofe, am 17. Sept. 1799.

sonstigen Genden für d. L. zu absolviren. Diese Vereinigung findet nicht nur  
 in ganz Deutschland, Holland etc. Statt, sondern ist bei unsrer Reuepatrie in Dagestān  
 nicht selb. Oben. Wird also Absingung beider angenommen, und wie <sup>man weiß</sup> durch  
 d. Diefelbe auf bei Ihnen eingeleitet werden. Haupt hat sich langjährige Erfahrung  
 von der Zweckmäßigkeit der Vereinigung und Einsetzung in der massen  
 davon Nutzen gelaßt, da es häufig von gutem Erfolg war, wenn  
 Personen in der Gemeinde selbst sind der verpflichtigen Zucht /  
 beizubringen; wir müßten daher auf die Vereinigung von sehr geringen  
 waren sehr notwendig erachten F. J. unter dem Titel

~~Die von dem hergebrachten Vereinigung, hinsichtlich des~~  
~~der Vereinigung, ist ein~~  
~~den~~  
 die von dem hergebrachten Vereinigung, hinsichtlich des  
 der Vereinigung, ist ein  
 den

Die sehr, einseitigen haben ihre Eigenschaften der Modifikationen einseitigen  
 und sehr mindern von der eingestanden.

Die Diplome betreffen wir, Ihnen noch nicht übergeben zu können, da  
 sie ebenfalls besondere Bedingung werden müssen, und die bis her noch  
 nicht übergeben ist. Die für Deutschland und Holland bestimmten werden  
 für Frankreich eingeleitet, da dort die Vereinigung nicht abgeschlossen ist  
 es geht nämlich ein einseitigen und beidseitigen einseitigen. Die einseitigen  
 nammentlich ihre Gültigkeit der beidseitigen einseitigen und nicht übergeben  
 sind ihre Eigenschaften direct. Als werden über Tage langens, daß sehr  
 nicht für Frankreich besondere Diplome gedruckt werden und dieselben  
 Ihnen alsbald übergeben.

Obgleich die Lesung der Offener nicht gütlich mitgetheilt werden, da  
 durch die Zustimmung der jetzt Patriarchatsbeisitzer zu <sup>der</sup> <sup>in</sup>  
 den Mante zu geschahen hätte, in welchem die Patriarchatsbeisitzer  
 gesallt sey, ist gegen die Grundregeln der 1720. Wie schon schon  
 daß, gütlich abzugeben von Mante der Patriarchatsbeisitzer, die Verbindlichkeit  
 mit Friedrich der zu unterschreiben Zusatz beginnt und sehr sehr  
 lich ist, und die diese Vereinigung überall angenommen werden, so müßten  
 wir auf die Absichten, die nötige Vereinigung anzuordnen zu wollen. Obgleich





eingeführt, und über eine Abschrift davon mit Obgleich der freundschaftl. No.  
der Subscribenten zu überreichen; eine andere Abschrift behalte demnach  
besitzt diese Commissionen befolgt.

Das vorstehende Geld resp. wie die in Offen anstehende Qualität von gemeinen  
Königlichen General-Commissarien in Straßburg eingeführt; später, wenn die ganze Admini-  
stration Offen Papieren etc. eingeleitet sein wird, wird hier eine Änderung  
erwarten, die wie Offen 1. J. d. d. sein werden.

Wie man sich Offen noch bemerkt, daß die untern mit in die 2720 unter-  
breiten Mitglieder, nicht richtig sein, für die unvollst. Jahr 5598, mit zu  
begleiten, sondern für das einjährige Contingent, das hier eingeleitet  
werden muß, kann für 5599 besetzt werden.

Wie haben die Offen, mit Offen alle Correspondenz zu empfangen

No. 99. Am 16. Herman 5599.  
An Herrn Rabbiner Wolf Ross  
in Saeverne

No. 100. Am 16. Herman 5599.  
Herrn Rabbiner Elias  
in Palzburg

Das einer Reihe der gezeichneten Kontingente in Offen zu sein.  
Kann man sich unglücklichen Gläubigern und sich ist mit Offen  
jetzt mancherlei Adressen besetzt der Commission zum Einsetzen  
des folgenden Landes gelte in Offen besetzt mancherlei  
werden. Besetzt der mit man sich für Offen. 1. J. d. d. nachfolgenden  
General-Commissarien, haben wie diesen die Offen, Offen die Offen.  
Commission einen Einsetzen des für Adressen in Palzburg und  
des Contingent mancherlei, und hat man Offen mit mancherlei  
begleitet und mancherlei für überzogen, daß die zu mancherlei  
dieser gezeichneten Commissionen bereitwillig sein werden.

Es wird Offen mancherlei nicht mancherlei geliebt sein,  
Best wie seit einer gewissen Reihe von Jahren



393  
muss das ganze kein fechtell ge antworten ist  
für die einigung  
bestimmung von f. 4 zafol und auf mindestens 5 fuhrenunterfolgenden Jafol zu dispen-  
in Jfren Wahrungskonten hat Mitglieder mitzugeben, würden sich Jfren befreundet man-  
schaften.

Wir vermuten Jfren ganz baldige Konfess, ob die bereit sind, die Jfren ungeten-  
genen Jfrenposten zu überlassen, und würden Jfren alodnen die Jfren-  
an Jfrenposten antworten.  
Wir empfehlen dem Jfren voll Jfren

" N<sup>o</sup> 101. Herrn H. J. Kahn, Kaufmann d. f. L. geboren Amst 16 Heswan 5579  
Dorn J. f. f. Copiebuch

" N<sup>o</sup> 102. Amst 6 November 1838.  
Messieurs de Rothschild freres  
Paris

Nous avons eu l'honneur de vous remettre par notre lettre du  
31 Octobre  
f. 2000 a presentation sur Mr. Ledercq fils aine  
f. 500 idem " " " " E. G. Oppermann  
f. 1788.40 au 10 Novembre, Mess Thurneysen Co  
ensemble f. 4588.40 sur Paris, en vous priant d'en faire soigner la  
rentree a notre credit

En meme temps nous vous avons remis  
f. 5144.30 le 7 Decembre sur Messy Barry Douvion fils et a Marseille  
en vous priant de faire passer sur notre compte et de la tenir a notre  
disposition  
cette traite

Messy Roux de Traissinet freres a Marseille nous aient, qu'en  
date du 1 Octobre d. ils ont ~~credit~~ vous ont porte a credit pour  
M<sup>e</sup> f. 840.95 pour lesquels vous aurez eu la bonte de nous re-  
connaître a son temps.

Nous avons l'intention de faire un nouvel envoi de fonds  
aux pauvres Israelites de la Terre Sainte. Nous serions avec vous  
puer, Messy, de vouloir bien faire remettre a Messy Roux de  
Traissinet freres a Marseille, ensemble avec la lettre que nous joi-  
nous la liberte d'inclure si <sup>joint</sup> contre, la traite de f. 5144.30 sur  
Marseille susmentionnee, en leur faisant encore remettre par M<sup>e</sup>  
la somme approximative de f. 4600.

En attendant nos nouvelles honorees, nous avons l'honneur de

394  
no 103

Amst. le 6 Octobre 1838.

Messrs Roux de Fraissinet & Co

Marseille

Nous avons été favorisés par votre honneur du 31 Octobre et c'est au mieux, que vous avez porté au Crédit de Messrs de Rothschild frères le petit solde de f. 840. 95. qui nous revenait de votre compte au 1<sup>er</sup> octobre.

Nous nous désirons nous <sup>servir</sup> procurer de bons des bâtiments en partance pour Bayrouth dans votre port; nous venons par conséquent, vous inviter, Messrs, à faire soigner pour nous l'achat de dix-huit cents Piastres fortes, de les faire emballer et embarquer à bord du premier bâtiment en partance comme de coutume, de les faire assurer, affranchir et adresser à Mr. Pietro Laurella, vice Consul des Pays-Bas à Bayrouth, pour en agir selon nos dispositions. Nous vous recommandons d'autant plus à vouloir bien tâcher d'avoir les piastres au meilleur cours possible, car que cela concerne des fonds destinés aux pauvres.

Messieurs de Rothschild frères à Paris auront la bonté de vous faire remettre pour votre compte

f. 51114. 30 pr. 7 Octobre sur Messrs Barrigou Derrien fils & Co à Marseille et d'autres traites sur votre place au montant approuvé, motif de f. 4600. - <sup>desquelles</sup> dont vous voudrez vous servir de recouvrement.

Nous vous recommandons d'accélérer l'exécution de cette commission, et attendons votre avis.

Nous avons l'honneur de vous offrir nos salutations respectueuses

no 104.

Amst. 19 Herman 5579

Messrs Jacob Salomon Rothschild Wpfgalt  
Bankiers d. f. L. galva

Simmern

Offre sehr gefordert. Bis dahin v. B. d. Mt. ist mir vielfach zugewandt, mir mir haben mit Bedauern, in dem andern Sinne, dass es ohne trotz aller Bestrebungen nicht gelungen ist, sind meine Bestrebungen für die Sache zu bringen, und mir so sehr unglücklich zu sein, wie ich, als die Sache immer hindern werden in die Sache selbst unglücklich.





voisons vous soit heureusement parvenue, que vous vous fuyiez empressez à faire distribuer ce secours aux pauvres Israélites, en vous conformant à la liste de distribution, que nous vous avons envoyée en même temps.

Nous avons devant nous votre honoree du 1<sup>er</sup> Septbre d, qui nous avise l'arrivée à Bayrouth des 3400 espèces p<sup>re</sup> par Mess<sup>rs</sup> Roux de Trévise à Marseille par la nouvelle Sophie Capt<sup>e</sup> Calonne & nous en avons appris avec satisfaction, que vous ayez déjà eu commencé à en opérer la distribution; nous en attendons donc la réception des quittances p<sup>re</sup> l'entremise de M<sup>r</sup> le Chev<sup>r</sup> Mirie de Piccotto Consul-g<sup>l</sup> des Pays-Bas à Alger.

Par la présente nous venons vous informer, de ce que nous avons de nouveau donné l'ordre à Mess<sup>rs</sup> Roux de Trévise de Marseille, de vous faire expédier pour N<sup>re</sup> par le premier bâtiment sûr en partance pour Bayrouth pour votre port, une remise en groupes de mille huit cents (1800) Pistoles fortes, et nous vous invitons, Monsieur, à vouloir en opérer la distribution avec le moins de délai possible, en vous conformant à la liste de distribution ci-suivante, sçavoir.

Voyez page précédente

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération distinguée (Voyez page 398)

N<sup>o</sup> 107 Amsterdam 20<sup>e</sup> Heshwan 5599  
Au Mess<sup>rs</sup> Mayer Salomo Cohen & Jehuda Tundel  
N<sup>o</sup> 108  
à Mess<sup>rs</sup> Israel ibidim Jerusalem  
J. J. C. Copieduch

N<sup>o</sup> 110 Amsterdam 20<sup>e</sup> Heshwan 5599  
A. Samson Esq London

I beg to acknowledge the rec<sup>t</sup> of your favor of 13<sup>th</sup> inst, in answer to which I am to inform you, that the news of Sir M. Montefiore's leaving London for the holy Land had already reached me before. I should wish to know whether the London Com<sup>tee</sup> had already remitted funds by his medium to the holy Land and of what amount and for what destination.

I have been sorry to hear of your illness & I heartily wish you a quick recovering. Off Aaron Solig told you, that his last letters have brought him the intelligence that all parties had made up their differences (whereof till this very day I have no notice) I should be very glad, if this intelligence was to be confirmed. But by no means the Rabbi Israel and his party will have agreed in his mission as R. S., this expedition being quite an arbitrary one and entirely in contradiction to existing ~~rules~~ conventions, and we never should give our consentment thereto. We are positively determined not to give any

admittance to g. n. s., in order to avoid the repetition of all the abuses and disorders combined therewith, and the single way for obtaining the desired result is not to give admittance to any n. s., may he be who ever he may be, and I therefore repeat my request, by no means to afford him support or protection, as this would be false pity and considerably hurt the common interest of all the Israelite Congregations in the Holy Land.

It is an incorrect information, that there are but a few German Jews remaining in Safet; all the Congregation of Hassidim have remained there, and the other have only settled temporary at Jerusalem, but are to return to Safet when tranquility will be restored. I have already communicated to you in my letter of 17 Shewath past year that the sum of £300 had finally arrived at Beyruth. This money having been expedited from Gibraltar, the ship, on board of which they were London, instead of going, returned to London, remained there for some time and afterwards sailed for Beyruth, so that this money, which has been sent off from London in the beginning of spring, only arrived at the Holy Land at the end of the year. You may see by this example, how much slower and prompter is our way of expedition. It is but very true, that the German of Safet had a little share in this support, but it is not worth of it's being mentioned. The money arrived there into the hands of the Portuguese without any designation about it's distribution. The Rev. R. Israel and others were obliged to pass at for settling it's distribution, but as the Portuguese were in possession of the money, they naturally only granted an insignificant share to the German. Besides one of the Portuguese Memanin had made the acquisition of an old debt contracted by the German, and its amount

But  
over to page 1110



399

nous vous exprimons notre grande reconnaissance de l'avis éminent que vous avez  
fait au Rabbin Israel à lui donner une lettre de recommandation à l'abbé d'un con-  
sulat français à Jérusalem, nous pensons, qu'il pourrait bien se faire, qu'au lieu de  
payer les fonds destinés aux Rabbins de cette ville à Beyrouth, vous les leur fai-  
siez payer à Jérusalem en y faisant vérifier les quittances, à condition que ce  
puisse se faire sans perte au cours. Nous avons de nouveau remarqué aux décom-  
ptes, qui nous ont été transmis au sujet de l'envoi de 8000 par lettre de crédit  
sur Alexandrie, qu'on nous y a porté 114 fcs. de provision, sans y comprendre  
aucun frais de mefragers etc. ce que nous avons déjà réprimandé, et nous devons  
répéter, que cette provision est trop forte.

Amst. ce 9 Novembre 1838

N<sup>o</sup> 109

Messrs Roux de Fraipsinet & Co

Marseille

En nous référant à notre lettre du 6 courant, par laquelle nous vous donnons  
la commission de faire signer pour M<sup>e</sup> l'achat de 1800 piastres fortes, au  
meilleur cours possible, de les faire embarquer à bord du premier bâtiment  
en partance pour Beyrouth, de les faire affranchir et adres-  
ser à Mons<sup>r</sup> Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas à Beyrouth  
pour en agir selon nos dispositions; nous en confirmons le contenu  
et nous attendons votre avis de l'exécution de cette commission

Nous vous envoyons ci-joint une lettre adressée à Mons<sup>r</sup> Pietro Laurella  
Vice-Consul des Pays-Bas, que vous voudrez bien acheminer en-  
semble avec les 1800 piastres, que vous lui enverrez pour M<sup>e</sup>

Amst. 12 Novbr 1838

N<sup>o</sup> 110

Messrs Beavon & Anderson  
London

We have been duly favoured with your letter of 7 inst. with the  
included re-engrossed Power of Attorney and have taken notice  
of the remarks contained therein. As the power of Attorney  
will now undergo no further difficulties for it's due execution  
and ratification by the parties in Jerusalem, we have been busy  
in it's translation into the Hebrew language, on which we have  
met with so many and various difficulties in a verbal and stylis-  
tic translation, as to convince ourselves, that a similar

